

# ITEP Pierre Paul Blanck

## Présentation des différents services

### 1. LE SERVICE EDUCATIF

**Un service éducatif accompagne les jeunes sur 5 unités de vie :  
2 groupes d'internat et 3 groupes de semi internat**

L'ensemble du service éducatif est supervisé par un chef de service qui est le garant de la cohérence des actions éducatives au regard du projet d'établissement.

Les éducateurs sont principalement chargés de l'apprentissage aux relations sociales tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. Ce travail s'appuie sur une nécessité de contenir le comportement difficile des jeunes par un encadrement ferme mais bienveillant, chaleureux, ouvert au dialogue grâce à des activités éducatives structurantes.

#### L'INTERNAT

- ✓ **3 éducateurs(trices) spécialisés(es)**
- ✓ **3 moniteurs(trices) éducateurs(trices)**
- ✓ **2 éducateurs qui assurent les veilles de nuit**

#### L'ACCUEIL DE JOUR (SEMI-INTERNAT)

- ✓ **3 éducateurs(trices) spécialisés(es)**
- ✓ **3 moniteurs(trices) éducateurs(trices)**
- ✓ **1 éducateur(trice) sportif**

### 2. LE SERVICE THERAPEUTIQUE

Le médecin psychiatre définit la ligne générale de soins et les différentes prises en charge. Il supervise le projet thérapeutique et sa déclinaison en modalités spécifiques. Il apporte son appui à la compréhension des problématiques du jeune.

Les prestations thérapeutiques et rééducatives proposées à l'ITEP sont les suivantes :

- ✓ **Psychothérapie :**

**Le médecin psychiatre** assure les consultations pour les jeunes et les parents,  
**Le psychologue** assure les entretiens et suivis à visée psychothérapeutique, ainsi que les tests psychométriques et de personnalité. Il rencontre également les parents si ces derniers le souhaitent.

- ✓ **Psychomotricité :**

**Un(e) psychomotricien(ne)** pratique un bilan d'entrée permettant d'évaluer la nécessité d'une prise en charge (individuelle ou en groupe) au vu des capacités motrices et perceptives, et assure les suivis en cas de besoin.

✓ **Orthophonie:**

**Un (e) orthophoniste** établit un bilan afin d'interroger l'indication éventuelle d'une rééducation, et assure les suivis qui peuvent être individuels ou en groupe d'expression

✓ **Musicothérapie :**

**Un (e) musicothérapeute** pratique une rééducation en utilisant la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal.

✓ **Suivi médical :**

**Un médecin généraliste** (rattaché à l'établissement) pratique les visites médicales annuelles pour les moins de 15 ans

**Une infirmière** à temps partiel intervient au sein de l'établissement pour les soins courants et les plaintes somatiques.

**Le médecin psychiatre de l'ITEP** est habilité à prescrire des traitements (avec l'accord des parents) destinés à réduire les troubles et permettre ainsi aux enfants de réinvestir les apprentissages.

### **3. LE SERVICE PEDAGOGIQUE**

L'équipe pédagogique de l'ITEP est constituée pour une part d'enseignants relevant de l'Education Nationale (Circonscription de l'Adaptation Scolaire et de Scolarisation des élèves Handicapés). Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du directeur de l'établissement et le contrôle pédagogique de l'Inspecteur de la circonscription. Ils bénéficient également de l'appui technique du conseiller pédagogique de la circonscription. Les enseignements sont dispensés dans le cadre des programmes publiés par l'Education Nationale.

Un éducateur sportif intervient par ailleurs sur les temps scolaires, ainsi que des éducateurs techniques d'atelier et un(e) conseiller(e) en insertion, placés sous la responsabilité des chefs de service.

#### **L'unité d'enseignement**

L'ITEP dispose d'une unité d'enseignement et pratique également l'inclusion scolaire en classe ordinaire (école primaire, collège ou LEP) pour certains élèves.

**Un coordonnateur pédagogique** organise et anime sous l'autorité fonctionnelle du Directeur, les actions de l'unité d'enseignement. Il assure le lien direct relatif aux inclusions scolaires et développe le travail de partenariat.

L'unité d'enseignement se compose de **3 Classes d'enseignement général - dont une délocalisée à l'école d'Ebersheim - et 2 Classes d'enseignement général et professionnel**

L'enseignement spécialisé nécessite l'accueil en petit groupe afin d'assurer une approche individualisée, permettant une remobilisation et un rattrapage scolaire.

**1 intervenant(e) catéchèse** assure des cours de religion pour ceux qui souhaitent en bénéficier

**L'éducateur sportif** dispense les séances d'éducation physique et sportive relatives au programme scolaire, qui offrent par ailleurs aux jeunes la possibilité d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

### Le service de formation préprofessionnelle et d'insertion

Réalisée en liaison étroite avec le milieu professionnel, la formation s'adresse aux jeunes à partir de 13 ans, selon des modalités évolutives et variables.  
L'enseignement vise l'acquisition d'aptitudes générales nécessaires à une suite de parcours qualifiante et professionnelle.

- ✓ **3 ateliers de formation préprofessionnelle, encadrés par des éducateurs techniques spécialisés :**
  - Maintenance et hygiène des locaux
  - Blanchisserie
  - Cuisine de collectivité

### **Le service d'accompagnement à la formation et à l'insertion assuré par 1 conseiller(e) en insertion**

Accompagnement à l'intégration dans les dispositifs de formation extra muros, et notamment en s'appuyant sur des stages en entreprises.

Ce travail d'accompagnement consiste :

- ✓ au placement, suivi en stage et à la recherche d'un patron
- ✓ à l'inscription et à l'accompagnement des jeunes en lycée ou dans toute autre formation
- ✓ à l'accompagnement social (partenariat avec différents intervenants sociaux et/ou mise en lien avec des partenaires en fonction des besoins des jeunes à la sortie : centre médico-sociaux, mission locale, foyers d'hébergement,...)

Par ailleurs il (elle) assure le suivi des jeunes sortis pendant une période définie et renouvelable dans une limite de 3 années. Avec l'accord de la famille, un protocole est mis en place précisant la durée et les modalités d'accompagnement

## **4. LE SESSAD**

(Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)

Ce service propose, sur un principe ambulatoire, un accompagnement éducatif et thérapeutique permettant à l'enfant ou l'adolescent accueilli de rester dans son environnement familial, scolaire et social, et s'appuie sur une équipe interdisciplinaire pour préserver l'intégration scolaire et le développement de l'autonomie.

Il accueille également les enfants le mercredi pour des activités collectives éducatives à visée socialisantes, structurantes et valorisantes.

Par délégation du Directeur, l'ensemble de ce service est placé sous la responsabilité d'un chef de service, qui coordonne les interventions de :

L'intervention est assurée par :

- ✓ **2 intervenants socio-éducatifs** dont le travail d'accompagnement peut se réaliser soit au domicile des parents, soit dans les lieux de vie du jeune notamment dans les classes ordinaires ou spécialisées des écoles maternelles ou primaires, ou dans les locaux de l'établissement. Leurs interventions visent à la socialisation au travers d'activités
- ✓ **1 médecin psychiatre** qui a une mission d'évaluation et de coordination de parcours de soins
- ✓ **1 psychologue** propose un accompagnement thérapeutique aux jeunes et aux familles. Il contribue aussi à l'évaluation des symptômes et difficultés à partir de bilans et entretiens
- ✓ **1 secrétaire**
- ✓ **1 psychomotricien(ne)** pratique un bilan d'entrée permettant d'évaluer la nécessité d'une prise en charge (individuelle ou en groupe) au vu des capacités motrices et perceptives, et assure les suivis en cas de besoin

## 5. LE SERVICE LOGISTIQUE

Par délégation du Directeur, l'ensemble de ce service est placé sous la responsabilité **d'un cadre administratif**, responsable des pôles administratif, financier et technique.

- ✓ Le service administratif :
  - **1 technicienne supérieure** chargée plus particulièrement du pôle administratif et de la gestion
  - **1 technicienne qualifiée** assure les principaux travaux administratifs courants (y compris ceux du SESSAD.)
- ✓ Les services généraux :
  - 1 chef de cuisine qui assure les repas pour le personnel et les jeunes de l'internat, du semi internat et du SESSAD (le mercredi).
  - 1 agent de service intérieur qui seconde le chef de cuisine
  - 2 agents de service intérieur s'occupent de l'entretien des locaux
  - 1 ouvrier qualifié qui a en charge l'entretien des espaces verts
  - 1 agent **technique supérieur** ayant la responsabilité de l'entretien des bâtiments, du parc automobile, et supervisant l'agent s'occupant des espaces verts.

Les ateliers de formation pré professionnelle ayant la particularité de contribuer à cette logistique générale, certains agents de service ou techniques secondent l'éducateur(trice) technique d'atelier dans la transmission des savoirs faire aux jeunes.